



Championnat Seniors Bourgogne Franche-Comté : Règlement

Adoption : 03/04/2024
Entrée en vigueur : 03/04/2024
Validité : permanente
Nombre de pages : 4

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Article 1 : Juge Arbitre / Autorisation

La compétition est placée sous l'autorité du Juge-Arbitre Sophie CUENOT et de son adjoint Aymeric BRIET.

Et est organisé par la ligue de Bourgogne Franche Comté et le Badminton Val de Morteau les juin 2024
Le GEO principal est François LAMENDIN.

Elle aura lieu aux gymnases : Chloé VALENTINI, rue Astride GRAPPE 25500 MORTEAU (7 terrains) et
Léon SUR, rue Astride Grappe, 25500 MORTEAU (5 terrains).

Le numéro d'autorisation est : **2304701**

Article 2 : Joueurs concernés

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs à partir de la catégorie 'minime' licenciés dans un club dans
la ligue Bourgogne Franche Comté affilié à la Fédération Française de Badminton pourvu qu'ils soient
en possession d'une licence à la date du 29/05/2024.

Article 3 : Frais d'inscription

Le montant d'inscription s'élève à 12€ pour un tableau, 16€ pour 2 tableaux et 20€ pour 3 tableaux.
Les inscriptions seront à payer directement à la Ligue après facturation auprès des clubs.

Article 4 : Les matchs

La compétition se jouera selon les règles et recommandations éditées par la FFBad et le présent
règlement. Toute contestation sera examinée par les juges-arbitres dont les décisions sont sans appel.
Les matchs se dérouleront en auto arbitrage et seront disputés au meilleur des 3 sets de 21 points.

Article 5 : Inscriptions / Qualifications

La date limite d'inscriptions est le 29/05/2024.
Celles-ci ne se feront que sur BADNET via le club.

Places disponibles :

Simple Dame	48 joueurs
Simple Homme	48 joueurs
Double Dame	40 paires
Double Homme	40 paires
Double Mixte	48 paires

Au-delà, une liste d'attente sera mise en place en prenant le CPPH comme critère principal de sélection.

Seules les paires déjà constituées sont prises en compte.

Les joueurs inscrits se retrouvant orphelins suite au forfait de leur partenaires ne seront pas prioritaires sur les paires complètes en liste d'attente.

Le classement et le CPPH pris en compte seront ceux du 30/05/2024.

Le tirage au sort aura lieu le 31/05/2024

Les tableaux seront définis par séries au CPPH en intégrant tous les champions des Comités Départementaux inscrits aux BOFC des 3 séries les plus hautes de chaque comité par discipline.

Article 6 : Forfaits

Tout forfait après la date d'envoi des premières convocations devra être justifié sur place auprès du JA ou via BADNET ou par mail (justificatif en PJ) à la ligue de Bourgogne Franche-Comté dans les 5 jours suivant la compétition à l'adresse clot@lbfcbad.fr sous peine d'une suspension de toute compétition de 2 mois.

Sur place, tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom pourra être déclaré forfait par le juge arbitre passé un délai de 5 minutes. Tout joueur encore en course désireux de quitter la salle ne le pourra qu'avec l'accord du juge-arbitre et devra revenir à l'heure convenue.

Article 7 : Volants

Les volants utilisés sont à la charge des joueurs à part égale. En cas de litige, les volants utilisés seront les volants officiels : Yonex AS20 vendus dans la salle. Le volant plume est obligatoire. Les volants seront fournis par la Ligue à partir des 1/2 finales.

Article 8 : Match en préparation, temps de prise de contact et de repos

A l'annonce d'un match '*en préparation*', les adversaires doivent se présenter à la Table de marque / au point de rassemblement pour attendre qu'un terrain se libère.

Dès l'arrivée sur le terrain, les joueurs devront tester les volants et auront 3 minutes de prise de contact avec le terrain, test compris.

Le temps de repos auquel un joueur a droit entre deux matches est au minimum de 20 minutes. Ce temps de repos s'étend entre la fin du match précédent (dernier échange) et le début effectif du second (premier échange). Ce temps peut être réduit avec l'accord des joueurs concernés pour le bon déroulement de la compétition.

Il est rappelé que le temps de repos est au maximum de 60 secondes à la pause à 11 points et de 120 secondes entre les sets.

A la fin de leur match, les adversaires donneront le résultat à la table de marque : (tablettes, ardoises, feuilles de scores)

Article 9 : La salle

Tout volant qui est perdu de vu (passage haut dessus d'une poutre par exemple) est considéré comme faute. Pour les structures au-dessus des terrains, let une fois au service et faute en jeu, et pour tout éléments difficilement perceptibles (filins, ...) let en jeu et au service.

L'accès à l'aire de jeu est exclusivement réservé aux joueurs appelés à y jouer et à leurs conseillers, au Juge Arbitre et aux arbitres et aux membres du Comité d'Organisation.

Article 10 : Les tableaux

Les tableaux de Mixte auront lieu le Samedi en intégralité.

Les tableaux de Doubles auront lieu le Dimanche en intégralité.

Les tableaux de Simple auront lieu le Samedi et le Dimanche.

Les phases qualificatives du Simple (quart de finale inclus) auront lieu le Samedi.

Les phases finales du Simple auront lieu le Dimanche.

A noter que la règle du x16 ne s'applique pas pour un championnat.

Les phases préliminaires se dérouleront par poules avec 2 sortants.

L'organisation se réserve toutefois le droit de toute modification du format des Séries pour le bon déroulement de la compétition.

Le comité d'organisation, en accord avec le juge-arbitre, se réserve le droit de modifier les poules (et/ou) les tableaux de sortie de poule si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 11 : Arbitrage

La compétition se déroule en auto-arbitrage. En cas de désaccord un arbitre ou un scoreur pourra être désigné par le JA dans la mesure du possible.

Article 12 : Conseillers

Le coaching permanent est admis, 2 conseillers sont autorisés par demi-terrain, ceux-ci ne doivent pas parler lorsque le volant est en jeu, ni utiliser de matériel électronique ni avoir de nourriture durant tout le match. Seule une bouteille d'eau fermée leur est autorisée. Une tenue correcte (jogging / chaussures fermées) est requise pour les conseillers (code de conduite des conseillers).

Article 13 : Matériel

Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants et tous les

accessoires nécessaires à leur match (raquettes, bouteilles, serviettes). Ils peuvent quitter le terrain lors des arrêts de jeu mais doivent être revenus à la fin de ceux-ci.

Article 14 : Échéancier

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation annoncée sur le programme du tournoi. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.

Un match pourra être avancé de 60 minutes au maximum par rapport à son heure théorique notée sur l'échéancier.

Article 15 : Récompenses

Les demi-finalistes, finalistes et vainqueurs de chaque tableau seront récompensés à l'issue de la compétition lors d'une remise des récompenses.

Article 16 : Tenues

Il est précisé que la tenue des joueurs est libre, dans la mesure des limites fixées par la fédération. Seul le JA décide de la correction ou non des tenues.

Article 17 : Doping

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites devra la signaler à son arrivée au JA et justifier de leur usage par un certificat médical.

Tout joueur désigné devra se plier à un éventuel contrôle anti dopage.

Article 18 : Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre incident.

Article 19 : Engagement

L'inscription à la compétition vaut acceptation du présent règlement.

Bons matches à toutes et tous !

